

lants de travaux. A l'un on paie \$175 par mois, et à un autre, \$75. Je crois qu'à Montréal, on peut avoir un excellent surveillant por \$4 par jour.

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : Le salaire d'un surveillant de travaux dans la Colombie Anglaise est très élevé. Tout coûte cher dans cette partie-là du pays. Il est impossible d'avoir des hommes compétents dans la Colombie Anglaise si on ne donne pas de forts salaires. J'ai été très surpris d'apprendre que nous payions \$6 par jour à un menuisier. Ces prix sont très élevés, mais il est impossible de faire autrement. Les représentants de la Colombie Anglaise savent cela comme moi.

- Edifices publics, Ottawa, y compris la ventilation et l'éclairage—réparations, matériaux, mobilier, etc., \$125,000.

M. **BENNETT** : L'honorable ministre peut-il nous donner un aperçu des dépenses auxquelles ce crédit est destiné ?

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : L'honorable député n'exige pas que je donne lecture de tous les détails ?

M. **BENNETT** : Non, un simple aperçu—tant pour l'éclairage, tant pour le chauffage, tant pour les matériaux, et le reste.

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : L'éclairage des édifices n'est pas compris dans ce crédit. Il s'agit ici d'une dépense différente, comme, par exemple, les verres de lamps qu'il faut remplacer, etc.

M. **BENNETT** : Il y a une augmentation de \$25,000 dans ce crédit. Le ministre peut-il dire en quoi consiste cette augmentation ?

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : Je vais donner la liste des sommes dépensées, par le passé, et cela expliquera tout. Je dois dire d'abord, qu'une somme de \$100,000 est insuffisante pour l'entretien de ces édifices ; je me suis efforcé de diminuer les dépenses autant que possible. Voici un relevé des crédits votés et des sommes dépensées, pendant un certain nombre d'années :

	Crédits.	Dépenses.
1879-80 .....	\$220,000 00	\$220,000 00
1880-1 .....	175,078 25	149,938 48
1881-2 .....	198,310 02	198,139 08
1882-3 .....	181,780 00	185,149 57
1883-4 .....	198,835 00	197,790 30
1884-5 .....	175,782 50	168,934 47
1885-6 .....	202,175 00	228,497 46

M. **MONK** : Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable ministre ; mais croit-il qu'il est bien nécessaire de citer tous ces chiffres ?

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : Ils expliquent toute l'affaire. Ils démontrent qu'on a toujours dépensé plus que ce que je demande en ce moment. Je déclare, sur mon honneur, qu'il m'est impossible de faire faire l'ouvrage pour la

M. **MONK**.

somme qui a été votée, et je considère qu'il vaut mieux le dire franchement à la Chambre. Tous les jours, les autres départements demandent quelque chose au ministre des Travaux publics, et il est impossible d'entretenir ces édifices avec un crédit moins élevé que celui que je demande.

M. **TAYLOR** : Le ministre peut-il nous donner les dépenses de 1894-95 ?

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : Oui. Pendant un exercice ou deux l'ex-ministre des Finances a laissé souffrir plusieurs services au détriment du pays et de ses propres amis.

M. **TAYLOR** : Je ne demande pas un discours, je demande les chiffres pour 1894-95.

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : Je tenais à donner ces explications. Voici les chiffres maintenant :

	Crédits.	Dépenses.
1886-7 .....	\$175,000 00	\$195,074 29
1887-8 .....	195,000 00	197,387 96
1888-9 .....	195,020 00	207,730 10
1889-90 .....	185,000 00	187,877 64
1890-1 .....	181,000 00	184,100 19
1891-2 .....	149,000 00	150,084 72
1892-3 .....	165,800 00	165,802 63
1893-4 .....	119,000 00	118,762 04
1894-5 .....	114,000 00	113,801 68
1895-6 .....	100,000 00	99,997 58
1896-7 .....	117,705 71	117,612 04
1897-8 .....	102,028 79	101,952 77
1898-9 .....	86,000 00	85,992 72
1899-1900 .....	100,000 00	100,072 91

M. **BENNETT** : C'est parfait, mais comment la Chambre peut-elle savoir si les sommes dépensées durant ces années étaient pour les mêmes services que ceux qu'il s'agit de payer cette année ? D'après ce que je comprends, l'éclairage et le chauffage des édifices ne sont pas compris dans ce crédit de \$125,000, de sorte que toute cette somme sera consacrée aux réparations nécessaires dans le palais législatif, dans les pavillons de l'Est et celui de l'Ouest et dans l'édifice Langevin ?

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : Non. Ce crédit comprend l'entretien du Sénat, de la Chambre des communes, des bureaux du Gouverneur général, du Conseil privé, de l'auditeur général, des départements des Canaux, de l'Intérieur, des Affaires des Sauvages, de la Milice, des Douanes, du Commerce, de la Marine et des Pêcheries, des Travaux publics, des Chemins de fer et Canaux, du Revenu de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Postes, de la bibliothèque du parlement, de la cour Suprême, de l'Echiquier, le musée géologique, le bureau de poste et l'imprimerie. Nous sommes obligés de meubler et d'entretenir tous ces bureaux. Si le ministre des Finances a besoin d'un pupitre, d'une douzaine de chaises ou d'un tapis, il n'a qu'à en faire la demande au ministre des Travaux publics. Il y a de la peinture à faire, des planchers à réparer et une foule de détails qu'il serait